

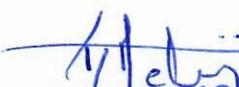
NOTE D'INFORMATION

**TWIN OPPORTUNITY**

Nature juridique  
**FCP**

Société de gestion  
**TWIN CAPITAL Gestion**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

  
**Ikhlas METTIOUI**  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22065 en date du 29/04/2022.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **TWIN CAPITAL Gestion** sise à **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City** représentée par **Mounir MELLOUK** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

-----  
  
TWIN CAPITAL GESTION SA  
Imm. A1 Rés. Ryad Anfa Bn.  
Omar El Khiam 42 - Bureaux 42  
Casablanca - IF : 1505698  
RC : 442659 - TP : 6601045

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **TWIN OPPORTUNITY**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039208**
- Date et référence de l'agrément : **10/03/2022, GP22042**
- Date de création : **04/04/2022**
- Siège social : **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **TWIN CAPITAL Gestion** sise à **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1, Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City, Casablanca** représentée par **Mounir MELLOUK** en sa qualité de **Président Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sise à **5-7 rue Ibnou Toufail 20100, Casablanca** représentée par **Driss BENCHAFFAI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Commercialisateur :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
CFG BANK	Maâtair HILMI	0662 85 20 67
TWIN CAPITAL Gestion	Hind EL FARJ	0663 11 87 24

- Commissaire aux comptes : **N.AMAR AUDIT&CONSULTING "N2AC"** représentée par **Nawfal AMAR**



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 30% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca et 70% MBI tel que publié par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts une opportunité d'investissement à moyen terme en procédant à des arbitrages entre le marché Actions et le marché de la dette obligataire dans un objectif de surperformer son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% maximum de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP ne peut atteindre à aucun moment 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM obligataire, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
  - Titres de créances négociables (TCN) ;
  - Obligations privées ordinaires ;
  - Obligations privées subordonnées ;
  - Obligations privées subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
  - Titres d'OPCVM monétaire, OPCVM OCT, OPCVM OMLT, OPCVM Actions, OPCVM diversifiés et OPCVM contractuels ;
  - Titres de créances émis par des FPCT ;
  - Titres émis par les « Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) » ;
  - Actions, certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé ;
  - Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum
  - Souscripteurs concernés : Grand public.



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la Note d'Information**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion Hebdomadaire, dans les locaux de TWIN CAPITAL Gestion et le réseau distributeur CFG Bank, par voie d'affichage. Elle sera publiée hebdomadairement dans un Journal d'annonce légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

**Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de TWIN CAPITAL Gestion et auprès du réseau de commercialisation CFG bank, du lundi au vendredi avant 11h30, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi.**

**Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.**

- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants souscrits dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume de transaction ne seront pas soumis aux commissions précitées.
- Frais de gestion :
  - 1,5% HT Maximum par an. Les frais de gestion sont provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par TWIN CAPITAL Gestion. Ils sont débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois
  -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais du Dépositaire (1)	0,06% (HT)
Frais de l'AMMC (2)	0,025 % (HT)
Frais Maroclear (Annuel) (3)	3 600 MAD HT annuel
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes (5)	20.000,00 MAD HT
frais de publications (6)	Selon les tarifs fixés par le journal
Prestations de TWIN CAPITAL Gestion	Frais de gestion global -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

